

## **RÈGLEMENT 2016-07**

### **Modifiant le règlement 2014-02 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Duhamel**

**CONSIDÉRANT QUE**, le 10 juin 2016, entré en vigueur la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (projet de loi 83);

**CONSIDÉRANT QUE**, en vertu de l'article 101 de cette loi, le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être modifié afin d'inclure l'interdiction qui y est prévue;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1) prévoit, aux articles 11 et 12, les modalités relatives à l'adoption d'un règlement en cette matière;

**EN CONSÉQUENCE :**

**LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1**

##### **Modification de l'article 5.5**

L'article 5.5 du règlement 2014-02, relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Duhamel, est modifié par l'insertion, après le premier paragraphe, du texte suivant:

*« Il est interdit à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ».*

#### **ARTICLE 2**

##### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Adopté.**

---

David Pharand  
Maire

---

Claire Diné, gma  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

## RÈGLEMENT 2016-07

### Modifiant le règlement 2014-02 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Duhamel

#### Certificat de publication

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le règlement numéro 2016-07 en affichant une copie aux endroits prévus sur le territoire de la municipalité de Duhamel, entre 8h00 et 16h00 le 6<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2016.

Et j'ai signé à Duhamel le \_\_\_\_\_ 2016.

\_\_\_\_\_  
Claire Diné, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROCÉDURE	DATE	NUMÉRO
Avis de motion	5 août 2016	
Adoption du règlement	2 septembre 2016	2016-09-18174
Avis public d'adoption	6 septembre 2016	
Avis public d'entrée en vigueur	6 septembre 2016	
Amendé par le règlement		
Abrogé par le règlement		